

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 20 décembre 2021

Par suite d'une convocation en date du 14 décembre 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX, le lundi 20 décembre 2021 à 19h30. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur JEANNE Jean-Pierre, maire.

Etaient présents :

M. ALLIER Jérôme	Mme CHIVELAS Brigitte
M. AUBERT Michel	Mme CLOEZ Sonia
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. DEDIDIER Sylvain	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme GAGNARD Céline a donné procuration à Mme GIGON Christine

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques

M. HERNANDEZ Guy a donné procuration à M. LEFEBVRE Jacques

M. VOLLE Stéphane a donné procuration à M. CROS Samuel

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au public présent et salue la présence de Mme DUMAS Brigitte correspondante du Dauphiné Libéré. Il donne lecture des procurations.

Monsieur LEFEBVRE Jacques, chef de file de l'opposition informe que son équipe diffusera cette séance en instantané sur Facebook.

De nombreux élus ont réagi et du fait de la non concertation au préalable, se sont opposés à cette diffusion.

1 – Délibération N° 2021-49 - désignation du secrétaire de séance

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

2 - Délibération N° 2021 – 050 – Approbation du compte rendu du lundi 25 octobre 2021

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 25 octobre 2021. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie le vendredi 29 octobre 2021 et qu'il a été publié sur le site de la commune le lundi 29 octobre 2021. Chaque élu en a été destinataire par mail du vendredi 29 octobre 2021. Aucune remarque n'ayant été apportée, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 25 octobre 2021.**

3 – Délibération N° 2021- 051 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe aux finances, explique qu'il est nécessaire d'avoir une autorisation de mandater les dépenses d'investissements afin d'assurer une continuité de service avant l'adoption du budget primitif 2022. Cette autorisation est faite par le conseil municipal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (comptes études, fonds de concours et travaux). Mme ROSE-LEVEQUE présente le tableau des crédits ouverts en 2021 en investissement et le quart correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'accepter le quart des dépenses.

Monsieur LEFEBVRE Jacques demande si l'éclairage public fait partie de ces travaux et précise qu'il manque des points lumineux sur le chemin de Villeneuve.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre répond que cela fera partie d'une réflexion lors de l'élaboration du budget pour le programme 2022.

4 – Délibération N° 2021 – 052 – Cession parcelle Villeneuve

Madame GIGON Christine, adjointe, explique que par courrier du 06 mai 2021, la commune est sollicitée par Monsieur et Madame Olivier CALVAGRAC pour l'acquisition d'un bout de chemin communal situé au lieu-dit Villeneuve à COUX. Ce chemin traversant leur propriété.

Ce bout de chemin est classé comme impasse communale faisant partie du domaine public de la commune. Il est donc nécessaire de procéder, avant toute cession, au déclassement de ce bout de chemin.

Ce déclassement pourrait être considéré comme un déclassement de fait (délaissés de voirie) du fait que cette impasse n'est pas utilisée pour la circulation publique. Suite à la demande de Monsieur LEFEBVRE Jacques en Commission Générale, Madame GIGON Christine précise que la parcelle AB371 n'est pas enclavée et fait partie d'une propriété avec accès par le chemin de Villeneuve. Monsieur LEFEBVRE Jacques demande à qui appartient la parcelle AB340. Madame GIGON Christine précise qu'elle appartient à Monsieur et Madame CALVAGRAC Olivier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de déclasser cette impasse et de rétrocéder l'emprise à Monsieur et Madame CALVAGRAC Olivier pour un montant de un Euro (1Euro).
- Tous les frais afférents à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

5 – Délibération N° 2021-053 – Donner acte décision urbanisme

Dans le cadre de la délégation que lui a donné le conseil municipal en début de mandat, concernant le point 27 « *De procéder, dans la mesure où les travaux sont inscrits au budget, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.* ».

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire donne acte de la décision N°1/2021 en date du 04 novembre 2021 et concernant l'autorisation de dépôt d'une Déclaration préalable pour les travaux de réfection de la façade de l'école de Masneuf.

6 – Délibération N° 2021-054 – Donner acte loyers 2022

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe aux Finances, donne acte de la décision N°2/2021 en date du 06 décembre 2022 et concernant les montants applicables pour les logements et baux communaux à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les loyers communaux sont fixés tel que suit :

Logement	date effet bail	Trimestre	IRL 2020	IRL 2021	Loyer 2021	montant +	Montant 2022
le studio	16/08/2003	1erTrim.	130,57	130,69	206,89	0,19	207,08
le transformateur	01/10/2006	1erTrim.	130,57	130,69	392,18	0,36	392,54
le contremaitre	01/12/2019	3° Trim.	130,59	131,67	465,14	3,85	468,99
le levant	01/11/2013	1erTrim.	130,57	130,69	325,55	0,30	325,85
le murier	01/07/1994	1erTrim.	130,57	130,69	244,71	0,22	244,93
le cantonnier	01/08/2003	1erTrim.	130,57	130,69	126,66	0,12	126,78

commerce	Date effet	Trimestre	ICC/ ILC	ICC/ILC	loyer 2021	montant +	montant 2022
	bail		2018 2020	2021			
Camping	20/12/201	triennal	112,59	115,42	850,00	21,37	871,37
licence IV	8	19/12/24	112,59	115,42	100,00	2,51	102,51
Auberge	01/01/201 4	annuel 2°Trim	1753	1821	585,09	22,70	607,79
boulangerie	09/05/201 9	triennal 3°Trim.2022	ILC 3° T 2022		328,36	-	328,36

divers	Date effet	Trimestre	IRL	IRL	loyer 2021	montant	montant 2022
	bail		2019	2021		+	
parcours santé	30/11/2014	4°Trim	130,26	130,52	629,55	1,26	630,81
Jardin Onclaire			0		50,00	-	50,00
terrains agricoles	01/01/2019 31/12/2027	4°Trim	130,26	130,52	183,12	0,37	183,49

7 – Délibération N° 2021 -055 – DM – Travaux en régie

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe aux finances, présente le montant des travaux en régie effectués en 2021 et qui concerne essentiellement les écoles, la salle des services techniques et la voirie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de la décision modificative suivante, sur le budget de l'exercice 2021 :

Chapitre	Article	Dépenses	Montant en €	Total par compte
040	21312	Bâtiments scolaires	2 440,29	5 671,57€
		Personnel communal	3 231,27	
	21318	Salle ST	99,80	99,80€
	2151	Réseaux de voirie Personnel communal	3 675,05 13 669,30	17 344,35€
TOTAL			23 115,72	

Chapitre	Article	recettes	Montant
042	722	Immobilisations corporelles	23 115,72

Chapitre	Article	Virement entre section	Montant
023 DF	023	Virement à la section d'investissement	23 115,72
021 RI	021	Virement de la section de fonctionnement	23 115,72

8 – Délibération N° 2021 - 056 – DM Subventions associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6574	Subv.Fonctionnement privé – Autres organismes	1 900,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	678	Autres charges exceptionnelles	-1 900,00

9 – Délibération N° 2021 -057 – DM Intégration étude

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la vente totale du bien N°53 « Terrain Tauléac AL 76/77 », il convient d'intégrer la dépense concernant l'étude de sol réalisée au chapitre 20 compte 2031, au compte 2118, afin de l'ajouter à l'actif de ce bien.

Cela nécessite l'écriture d'ordre budgétaire ci-dessous :

Dépenses Investissement		
Chapitre	Compte	Montant en Euro
041	2118	1 080,00

Recettes Investissement		
Chapitre	Compte	Montant en Euro
041	2031	1 080,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder au vote des crédits supplémentaires ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2021.

10- Délibération N° 2021-058 – DM Transfert crédits chapitre 011 au chapitre 012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	3 417,00
012	6413	Personnel non titulaire	1 162,00
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 821,00
Montant total			6 400,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	611	Contrats de prestations de services	-6 400,00
Montant total			-6 400,00

Questions diverses : Une question est posée pour ce conseil municipal :

Un habitant du village (Monsieur DEFOURS ?) évoque des problèmes de sécurité au carrefour Rue du village (Montée de l'Eglise) / Rue de la Mairie (Le Grêl). Il précise un manque de visibilité. Il informe qu'un courrier sera adressé en Mairie pour demander l'installation d'un miroir.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre répond que sa demande sera étudiée en concertation avec les signataires du courrier. Il rappelle la demande de Monsieur MICHALON Franck, présent dans le public, pour la sécurité du carrefour Chemin du Meyrand / RD 104. Monsieur le Maire précise qu'une rencontre sera organisée en Janvier 2022 avec le service des routes du Département.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, clôture la séance à 20h05.